

COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
Pour publication immédiate

## La coalition pour l'habitation communautaire félicite la ministre Normandeau

**18 décembre 2008** - La coalition pour l'habitation communautaire félicite Mme Nathalie Normandeau qui reprend ses fonctions de ministre des Affaires municipales et des Régions et de l'Occupation du territoire. La coalition considère cette continuité comme un signal positif pour la mise en œuvre rapide des mesures prévues pour le développement du logement communautaire.

Pendant la campagne électorale, le parti libéral s'est en effet engagé à renouveler le programme AccèsLogis pour une période de cinq ans permettant la réalisation d'un minimum de 3000 logements coopératifs et sans but lucratif par année. C'est un engagement de première importance pour les ménages québécois à revenus faibles ou modestes, toujours aux prises avec un marché locatif serré. Il faut également considérer les retombées économiques appréciables de cette mesure dans le contexte de déprime économique actuel.

La coalition tient à souligner que les fonds présentement alloués au développement de logements communautaires sont presque épuisés, d'où l'importance d'assurer rapidement la mise en place de toutes les conditions nécessaires à la poursuite d'AccèsLogis dès le prochain budget du Québec.

Le programme AccèsLogis soutient la réalisation de logements coopératifs et sans but lucratif pour répondre aux besoins des ménages à revenus faibles ou modestes et aux besoins particuliers d'habitation notamment ceux des personnes sans abri. Les logements communautaires créent des milieux de vie adaptés et sécuritaires qui contribuent aussi à la revitalisation et au développement durable des communautés.

La coalition pour l'habitation communautaire est formée de cinq organisations nationales vouées au logement, à la coopération et à l'économie sociale : l'Association des groupes de ressources techniques du Québec (AGRTQ), le Chantier de l'économie sociale, la Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH), le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM) et le Regroupement québécois des osbl d'habitation (RQOH).

### Pour plus d'informations

Marcellin Hudon, (514) 238-2536.